

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2024

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

SUBVENTION

Sous-domaine :

**Aménagement de
l'aire de jeux :
CITY Stade**

OBJET :

**Demande de
subvention au titre
du FPIC 2024**

N°118 /2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le neuf décembre à 19 Heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 29 Novembre 2024

Présents : Alain MARTY – Raymond BENOIT – Janine POUSSE – Michel GREFFIER – Stéphane AZEMA – Jean MAURY – Véronique BROUSSE – François DUVERT – Véronique MARCAILLOU – Joëlle LEVEJAC – Vanessa SALANDINI.–

Absents excusés : Christine SANCHEZ - Emilie BELUCHE - Christophe FOURES.

Mr Emmanuel COULONVAL est arrivé en fin de séance.

Mme Véronique BROUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe ses collègues que la commune projette l'aménagement d'une aire de jeux située près du City Stade en remplacement de celle démantelée car plus aux normes de sécurité.

Le Conseil communautaire du 28 Juin 2024 a approuvé la répartition dérogatoire libre du FPIC 2024, à savoir que la Communauté d'Agglomération perçoit la totalité des fonds relatifs au FPIC et les redistribue aux communes. La notification fixant la part destinée aux communes est intervenue le 29 Juillet 2024 est attribuée à la commune de Villegly, la somme de **32 217 €**.

Monsieur le Maire propose d'affecter cette somme à l'aménagement de la nouvelle aire de jeux.

Le projet financier s'élève à : **44 128,54 € HT, soit 52 954,25 TTC.**

Le plan de financement proposé HT serait le suivant :

- Subvention FPIC 2024 : **32 217,00 €**
- Fonds communaux : **11 911,54 €**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette opération qui s'élève à **44 128,54 € HT, soit 52 954,25 TTC,**

- **SOLLICITE** auprès de Carcassonne Agglo, au titre du **FPIC 2024**, une aide de **32 217 €**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20241209-20241209DEL118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024